

COMMUNE DE CAPPELLE-EN-PÉVÈLE

**SÉANCE DU 12 AVRIL 2024
CONVOCATION DU 29 MARS 2024**

Le 12 avril 2024, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil en mairie de Cappelle-en-Pévèle.

Présidence de Monsieur Bernard CHOCRAUX, Maire.
Nombre de Conseillers : 19

PRÉSENTS :

M. CHOCRAUX, M. DESPREZ, Mme THELLIER-CUVELIER (arrivée à 18h45 – délibération vote du compte de gestion), M CHACORNAC, Mme GELEZ, M. ROCHE, M. LAGANGA, Mme BROUTIN, Mme CARON, Mme DA SILVA MARTINS, Mme PERAL, M. BOUVRY, Mme DELATRE, Mme SINIARSKI, M. HENRIQUET

PROCURATIONS :

M OLIVE à M CHACORNAC
M BAERT à M CHOCRAUX
M GOHIER à Mme BROUTIN

ABSENTE EXCUSÉE :

Mme DELTOUR

Secrétaire de séance : Mme SINIARSKI

DÉLIBÉRATION N°22/2024	[FINANCES] Vote du Compte Administratif 2023.
-----------------------------------	--

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Bernard CHOCRAUX, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Bernard CHOCRAUX, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif 2023 et les décisions modificatives de l'exercice considéré (pas de budget supplémentaire pour 2023) ;

1 - Lui donne acte de la présentation faite au compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Investissement

	Dépenses	Recettes
Prévu	3 204 728.81 €	3 204 728.81 €
Réalisé	931 351.87 €	2 509 519.19 €
Reste à réaliser	117 877.66 €	0,00 €

Fonctionnement

	Dépenses	Recettes
Prévu	1 753 817 €	1 753 817 €
Réalisé	1 388 751.30 €	1 890 307.82 €
Reste à réaliser	0,00 €	0,00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	1 578 167.32 €
Fonctionnement	501 556.52 €
Résultat global	2 079 723.84 €

2 - Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie et aux crédits, portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3 - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

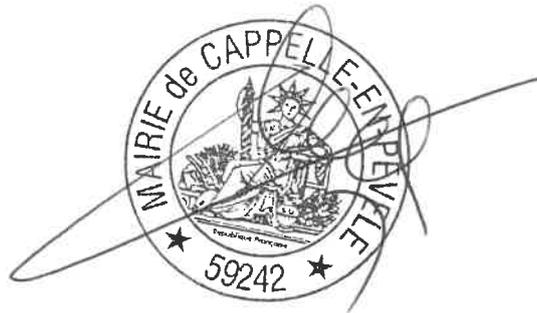
4 - Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

M le Maire quitte l'assemblée, M Desprez explique que l'adoption du compte administratif valide la gestion des finances de la commune pour l'année passée et propose de passer au vote.

Le compte administratif 2023 est adopté à l'unanimité (**16 voix pour**) puisque Monsieur le Maire est sorti pour cette délibération et qu'il ne peut voter ni en son nom ni au nom de la personne qui lui a remis un pouvoir).

Les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Le Maire,
Bernard CHOCRAUX



DATE DE PUBLICATION : 16 AVR. 2024

DATE DE TRANSMISSION AU PRÉFET : 16 AVR. 2024

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le 16/04/2024



ID : 059-215901299-20240412-12042024_D22BP-DE